Envoyé en préfecture le 20/12/2021 Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID: 062-216204479-20211215-20211215_01-DE



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'HESDIN SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de décembre à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le neuf décembre deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2021.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

<u>Absents excusés</u>: Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Bernard GUILBERT, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations: Mme Laurence DUPIRE à M. Marco PUAUX

M. Bernard GUILBERT à Mme Véronique FIOLET M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé: Néant

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19 (15 présents et 4 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 19h30 Fin de séance : 20h33



Envoyé en préfecture le 20/12/2021 Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID: 062-216204479-20211215-20211215_01-DE

Objet: Autorisation de signature d'un avenant au contrat avec la SAS BACKSTAGE EVENT pour le spectacle de Chantal Goya

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que face au succès rencontré dès les premiers jours de mise en vente des places pour le concert de Chantal Goya organisé le 22 décembre 2021, il est recommandé d'organiser un second spectacle qui se déroulera à la suite du premier. Le premier spectacle sera donné à 14h00 et le second à 17h00.

Il propose que ce spectacle soit organisé dans les mêmes conditions que celui initialement prévu :

- Spectacle « co-organisé » en collaboration avec le Comité des fêtes d'Offin, permettant un partage des dépenses et recettes de manière égale pour chaque partie.
- Tarifs d'entrée suivants :

- Catégorie 1: 25 €

- Catégorie 2:15€

- Catégorie 3:10 €

Le montant du contrat de vente avec la SAS BACKSTAGE EVENT s'élève à 19 517,50 € TTC soit 9 758,75 € TTC pour la commune. Le montant initial du contrat (avec un seul spectacle) était de 12 660 € TTC soit 6 330 € TTC pour la commune, donc un supplément total de 6 851,70 € soit 3 428,75 €.

Les frais liés à ce spectacle feront l'objet d'un titre exécutoire envers le Comité des fêtes d'Offin sur présentation d'un état des dépenses, en fonction des factures réglées par la ville pour ce spectacle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER les tarifs énoncés ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de vente et tous documents afférents à la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à encaisser les recettes.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre les titres nécessaires au remboursement des dépenses.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le quinze décembre deux mil vingt et un.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Matthieu DEMONCHEAUX.